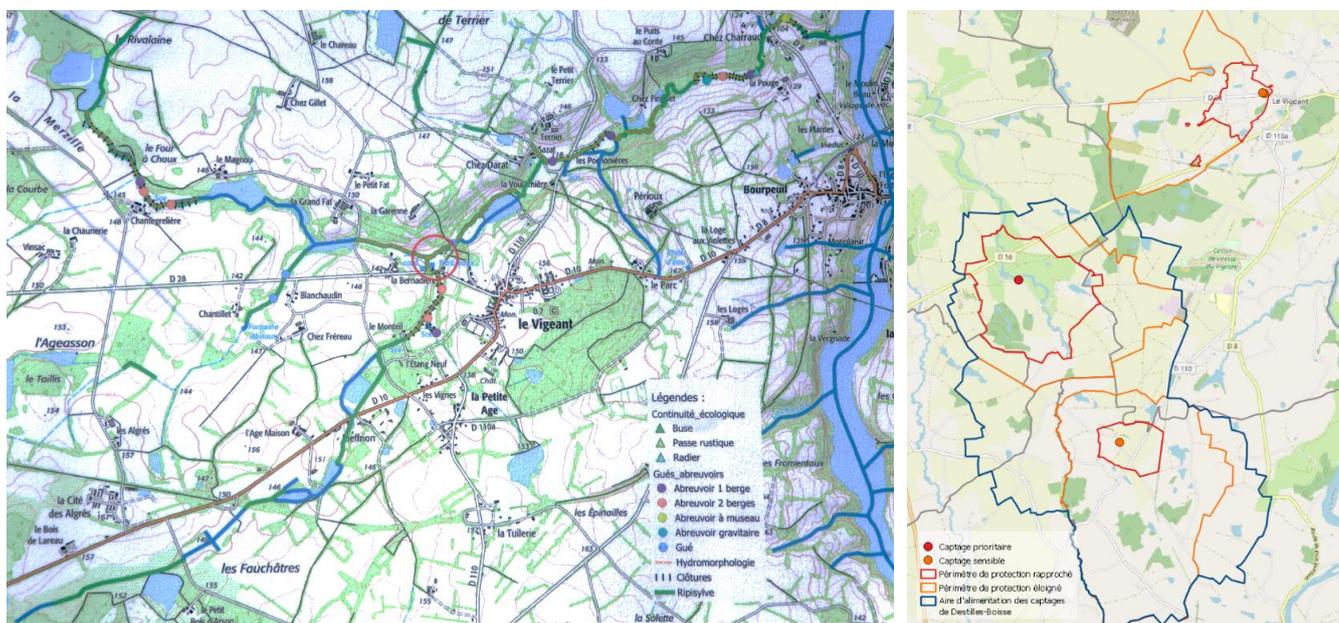


## RESTAURATION D'UN BASSIN VERSANT PRODUCTEUR D'EAU POTABLE RUISSEAU DE LA PARGUE – CAPTAGE DE LA BERNARDIERE LA COMMUNE DU VIGEANT (86)



Plan de situation des actions réalisées par la CCVG et localisation des captages de Destille, Boisse et Bernardière

La Communauté de Communes Vienne & Gartempe est détentrice de la compétence GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI). Elle réalise depuis le début des années 2000, dans le cadre de contrats successifs, des opérations de restauration pour reconquérir le bon état écologique du ruisseau de la Pargue. Ce ruisseau, affluent de la Vienne, a été évalué en état moyen lors de la dernière évaluation du SDAGE Loire-Bretagne. Il est aussi classé en Liste 2 pour la continuité écologique. Comme beaucoup de ruisseaux, il a subi par le passé des travaux de curage, de recalibrage, de reprofilage et d'ouvrages transversaux (seuils, ouvrages routiers, étangs, etc.). Ces interventions ont entraîné un élargissement important du lit du cours d'eau, un engorgement et une homogénéisation des écoulements. La carapace alluviale a parfois disparu laissant place à l'argile. Le piétinement des bovins a également marqué le lit et les berges de la rivière. Pour autant, il abrite une population jugée « viable » de truite fario qui a en partie motivé l'engagement de la collectivité dans un vaste projet de restauration des milieux.

Ce petit bassin de 8km<sup>2</sup> a aussi la particularité d'être alimenté par les sources de la Bernardière qui sont exploités par le Syndicat départemental producteur et distributeur d'eau potable Eaux de Vienne.

Les enjeux croisés entre eau potable et milieux aquatiques ont mobilisé Eaux de Vienne et la CCVG via leurs programmes d'action respectifs qu'ils ont pu faire converger autour de leurs intérêts communs. La CCVG a pu intervenir dans le périmètre de protection immédiat en installant une passe à poissons au droit d'un ouvrage d'art qui le traverse, et en réhabilitant une zone humide en compensation des travaux entrepris par Eaux de Vienne sur la station de potabilisation de la Bernardière (impact ZH). Plus globalement, des opérations de restauration morphologique ont eu lieu dans l'aire d'alimentation de captage (AAC). Les actions conduites auprès des agriculteurs par les deux collectivités ont bénéficié tant à la qualité des eaux brutes destinées à la distribution qu'au milieu qui les accueillera.

### Maîtrise d'ouvrage :

- [Communauté de Communes Vienne & Gartempe](#) dans le cadre du [CTMA Vienne Aval](#) porté par le Syndicat Mixte Vienne & Affluents (SMVA) (2021-2026 et programmes antérieurs)
- [Eaux de Vienne](#).



### Quelques actions représentatives menées par Eaux de Vienne sur le secteur

#### Eaux de Vienne à entrepris le renouvellement de ses installations :

- La station de potabilisation de la Bernardière, qui approvisionne quelque 2000 abonnés, devait intégrer de nouvelles capacités de traitement. Elle est équipée d'un procédé de microfiltration qui intercepte toute particule ou molécule supérieure à 0,01  $\mu\text{m}$ . Il diminue la turbidité chronique des eaux brutes qui traverse des substrats argilo-limoneux. L'eau traitée est distribuée sur les communes de : Asnières-sur-Blour, L'Isle-Jourdain, Luchapt, Millac, Moussac, Mouterre-sur-Blourde, Nérignac, Availles-Limouzine (partie Est) et Le Vigeant (partie Nord).
- La station d'épuration du Vigeant, de 250 équivalent-habitants, située à l'aval immédiat de la station de production d'eau potable, ne respectait plus les normes de rejet. Elle a été remise à neuf et équipée d'un traitement par roseaux.

Les captages de la Bernardière sont identifiés comme captages sensibles au titre du SDAGE Loire-Bretagne (2016-2021 et 2022-2027) pour les pesticides. A ce titre, Eaux de Vienne est en train de délimiter l'aire d'alimentation de captage (AAC) de ses sources, afin de mieux connaître les sources d'alimentation et donc mieux les protéger avec la mise en place notamment de programme d'actions à l'image de ses captages voisins Destilles et Boisse.

Les captages de Destilles et de Boisse distribuent respectivement en moyenne 200 000 et 180 000 m<sup>3</sup> annuels (communes de Pressac, Mauprévoir, Saint-Martin l'Ars, Availles-Limouzine (Ouest), et le Vigeant (Sud)). Ils ont bien résisté aux dernières années sèches. En revanche, la ressource est fragile sur les paramètres nitrates et certains pesticides. Depuis 2018, Eaux de Vienne anime sur ce territoire des Contrats dits « Re-Sources », un dispositif établi en Poitou-Charentes, désormais élargi en Nouvelle-Aquitaine (info : <https://www.re-sources-nouvelle-aquitaine.fr/>). Sur cette AAC, il s'agit du deuxième contrat mise en œuvre. Ce dispositif permet de conduire des actions pour préserver la ressource en eau à l'échelle de l'AAC. Le syndicat a notamment commandité une étude qui a permis de caractériser les écoulements, d'étendre l'AAC et d'englober une zone préférentielle d'infiltration découverte au cours de l'étude de 2023. Le programme compte un volet d'amélioration de la connaissance, un axe de communication auprès des différents usagers et un axe important qui se centre sur l'accompagnement des pratiques agricoles (essais techniques, conseil, formation, groupes d'échanges, etc.) et par des aides directes soutenant les bonnes pratiques (90 ha sont contractualisés en mesures agro environnementale - MAEC, 1032 ha en paiement pour services écosystémiques - PSE, etc.) éclairé par ce zonage des vulnérabilités.



### Les actions de la CCVG conduites sur site

Le ruisseau de la Pargue a bénéficié de plusieurs contrats successifs :

- 1<sup>er</sup> Contrat rivière entretien (CRE 1) 2015-2018 :  
Opération de restauration globale de la ripisylve conduite en 2015, 1 abreuvoir, 700 ml de clôture et près d'1km de diversification de l'habitat. Réhabilitation de la ZH compensatoire (hors contrat).
- 2<sup>nd</sup> Contrat rivière entretien (CRE 2) 2018- 2021 :  
Réalisation d'un inventaire des zones humides. Mise en place d'une passe à poisson au droit de l'ouvrage d'art qui soutient la route départementale en PPI. Rétablissement de la continuité écologique au niveau d'un ancien lavoir à l'aval dont le seuil a été remplacé par un cordon de blocs. Le niveau d'eau a été maintenu rappelant l'usage disparu tout en devenant franchissable. Un passage à gué, 10 abreuvoirs et 2,5 km de clôture ont été mis en place pour empêcher le piétinement bovin et limiter les matières en suspension. Près de 1,4 km de restauration morphologique ont aussi été menés dont une reprise partielle du secteur diversifié pour augmenter l'efficacité.
- Contrat territorial Vienne aval (CTMA) 2021-2026 :  
Restauration morphologique de 4 km de cours d'eau et réhydratation des zones humides attenantes (1,3 tonne de cailloux sur par ml, plutôt des blocs en fond recouvert d'alluvionnaire). Gestion de la ripisylve dans l'emprise et reprise de 2 passages stabilisés pour limiter l'impact sur une zone humide. Enfin, effacement de deux étangs en chapelet (réalisation 2025).

## Répertoire d'exemples

**Entreprises mobilisées sur les travaux milieux aquatiques :** Entreprises Giraudeau, Gabillon et Eiffage pour la morphologie, la continuité, les abreuvoirs et les gués ; SVJ Paysage pour la pose des clôtures ; bureau d'études Impact Conseil pour les études d'effacement des étangs.

**Régie :** Chantier d'insertion de la CCVG (ripisylve, abreuvoirs, clôtures, morphologie et continuité).

**Période de réalisation :** de 2015 à 2025 (seuls les travaux d'effacement d'étang sont en cours sous maîtrise d'ouvrage de chaque propriétaire).

### Objectifs de l'action réalisée :

- Améliorer la qualité de l'eau et des milieux favorables à la biodiversité et en particulier la truite,
- Préserver des écoulements dynamiques et restaurer la continuité écologique,
- Limiter l'impact des étangs,
- Contribuer à l'amélioration qualitative des eaux brutes pompées par Eaux de Vienne (réduction de la turbidité, filtration des polluants, réduction des intrants),
- Contribuer à la fonctionnalité des zones humides et l'hydratation des sols adjacents,
- Limiter les rejets polluants dans le milieu issu de la station d'épuration.



Photo avant travaux – Substrat argileux, lit recalibré trop large et écoulements peu diversifiés © CCVG



Photo après travaux de recharge granulométrique © CCVG



Photo avant travaux – Ouvrage infranchissable au niveau de la route départementale © CCVG



Photos après travaux – Passe à poissons et déflecteurs sur le radier du pont © CCVG

### Coût total et financements du projet :

La CCVG intervient dans le cadre des contrats territoriaux avec le financement de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (50%) et du Conseil Départemental de la Vienne (30%). Sur le contrat 2021-2026, les coûts des travaux et des études sur la Pargue s'élèvent à environ **270 000 € TTC**.

Retrouvez l'ensemble des fiches du Répertoire d'Exemples TMR sur [www.tmr-lathus.fr](http://www.tmr-lathus.fr)

### Etat des lieux avant/après :

Avant, le cours d'eau était incisé avec peu d'habitat, parfois limité à de l'argile. Il pouvait mesurer 4 à 5 mètres de large. Les eaux brutes étaient turbides et à fort risque nitrate et pesticides et l'écoulements et les pratiques agricoles étaient mal connues.

Après, la section du cours d'eau a été réduite de moitié avec des écoulements plus dynamiques et parsemés de blocs de diversification. Le lit a été rehaussé entre 20 et 40 cm en moyenne avec des secteurs à 70 cm. Les terrains adjacents sont plus humides et les zones humides ont plus d'eau. Aujourd'hui, il n'y a pas suffisamment de données d'analyse d'eau, de recul sur les travaux, pour observer les effets sur la qualité de l'eau mais les travaux engagés par la CCVG pourraient avoir un impact positif pour la quantité et la qualité de l'eau notamment dans le cadre de la restauration des zones humides.

### Impacts (en fonction de l'état d'avancement des travaux) :

Sur la biodiversité, les IPR réalisés par la fédération de pêche indiquent une population de truite abondante mais quasi monospécifique (80% de truites et 20% d'autres poissons provenant des étangs). Les pêches électriques réalisées entre 2017 et 2018 avaient démontré une prédation d'une partie des truitelles par leurs congénères. Il n'est pas souhaité rétablir la continuité écologique à l'aval de la minoterie proche de la confluence avec la Vienne pour préserver cette population de l'arrivée d'espèces exotiques envahissantes présentes dans la retenue du barrage hydroélectrique EDF de l'Isle Jourdain lui-même infranchissable.

La présence de la loutre et du castor a été mise en évidence sur le bassin.

Sur les relations, cette expérience entre la CCVG et Eaux de Vienne a conforté la connaissance mutuelle et la collaboration entre les deux instances. Les contacts sont établis pour signaler un besoin d'entretien sur site, renforcer la cohérence auprès des agriculteurs et coopérer en confiance sur d'autres sites. Les visites régulièrement effectuées sur le site avec des élus, des professionnels ou des écoles, le sentier d'interprétation réalisé par le CPIE Val de Gartempe et l'Ecomusée du Montmorillonnais renforce la visibilité du site et la reconnaissance de l'action conduite.

La qualité de l'eau et des milieux aquatiques, comme leur connectivité, ont progressé. La qualité des eaux distribuées est plus sécurisée cependant l'amélioration de la qualité de l'eau est fragile. La poursuite des efforts sur le territoire reste nécessaire.

**Suivi mis en place** : Dans le cadre du CTMA Vienne Aval, deux stations de suivi ont été mises en place (une à l'amont, l'autre médiane pour compléter celle de l'agence de l'eau située à l'aval). Des suivis biologiques ont été réalisés à n+1 et n+2 après les travaux. Des IBGN, des IPR, des analyses physicochimiques (réalisées régulièrement par Eaux de Vienne) et un suivi piézométrique sont réalisées. Les piézomètres sont équipés d'une sonde enregistreuse. Ils ont été installés sur berge et dans le lit du cours d'eau. A noter, que certains ont été vandalisés interrompant le suivi. Les mesures initiales ont été enregistrées. La CCVG prévoit de les remplacer avant l'effacement des étangs à venir pour en mesurer l'impact.

### Contacts pour ce projet :

Technicien Médiateur de Rivières à la CCVG : Arnaud CALENDRIER - [arnaud.calendrier@ccvg86.fr](mailto:arnaud.calendrier@ccvg86.fr)

Vice-Président GEMAPI de la CCVG : William BOIRON

Animatrice Re-Sources à Eaux de Vienne : Claire PELISSIER - [c-pelissier@eauxdevienne.fr](mailto:c-pelissier@eauxdevienne.fr)

Président du syndicat Eaux de Vienne : Rémy COOPMAN



Le ruisseau de la Pargue devant les sources captées de la Bernadière.

Borne d'un [sentier d'interprétation](#) dédié aux acteurs de l'eau du bassin de la Pargue.  
(conception CPIE Val de Gartempe)



Retrouvez l'ensemble des fiches du Répertoire d'Exemples TMR sur [www.tmr-lathus.fr](http://www.tmr-lathus.fr)